

275-80

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
A.S.A. DU CANAL DE VENTAVON ST TROPEZ

Nombre de syndics en exercice	: 12
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	: 0
Abstention	: /

DOCUMENT AFFICHÉ
DU 09/02 AU 23/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT
Séance du 23 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois janvier à 14 heures, le Syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Christian GALLO.

Etaient présents : René ISNARD, Gérard BARDONNENCHE, Christian GARCIN, Remy LIEUTIER, Jean Noël NAL, Daniel ROBERT, Bernard NAL,

Etaient représentés : Christian TROJA (Pouvoir donné à Rémy LIEUTIER), Nicolas RICHIER (Pouvoir donné à Christian GALLO),

Étaient absents : Jacques MAUREL, Jérôme SAMUEL

Secrétaire de séance : Daniel ROBERT

Objet : Dégâts sur la prise d'eau de l'Archidiacre en Durance, rive droite – Demande aide financière

Monsieur le Président expose les crues qui sont intervenues au cours de l'hiver 2023-2024 sur la Durance et les effets sur les ouvrages hydrauliques tels que colmatage du chenal d'entonnement des eaux, de la tête morte, formation d'embâcle sur les grilles, etc.

Monsieur le Président précise que des visites sur le terrain sont intervenues avec reportage photos et rédaction d'un cahier des charges de consultation. Il indique que le montant de la dépense prévisible s'élève à 15 000 € HT.

Monsieur le Président propose de solliciter le Président du Département pour une aide à hauteur de 50 % du montant de la dépense soit 7 500 €.

Monsieur le Président propose de solliciter le Président de la Région pour une aide à hauteur de 30 % du montant de la dépense soit 4 500 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Sollicite le Président pour qu'il engage toutes les démarches auprès des collectivités partenaires qui puissent nous apporter leur soutien sur ces dossiers,
- ✓ Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Donne tout pouvoir au Président pour signer les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré au Poët, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Daniel ROBERT

Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président,

Christian GALLO

